

Chers Arignacoises et Arignacois,

En 2023, la Municipalité a réalisé d'importants travaux. La zone de loisirs du Béal s'est achevée par la création d'aires de jeux pour enfants, un parcours de santé et le départ de nombreuses balades. L'ensemble est complété par une aire de pique-nique, la réfection des façades de la salle des fêtes et la création de sanitaires aux normes handicapées. Ce nouvel espace permet à nos boulistes de s'adonner à leur passion dans de meilleures conditions et aux familles de profiter d'un environnement agréable.

2024 marquera la fin des travaux d'eau et d'assainissement accompagnés de l'enfouissement des lignes électriques, téléphoniques et l'arrivée de la fibre optique. Ces réalisations permettront de travailler à l'embellissement du vieux village (effacement de réseaux, goudronnage des rues...).

2024 lancera également la réfection de l'école (salles de classe à l'étage, chauffage, climatisation, isolation, électricité, portail).

Comme promis, la réalisation de ces travaux n'a pas entraîné d'augmentation de la part communale des impôts.

Meilleurs vœux à toutes et à tous !

Le Maire,

Philippe Pujol

CONSEILS MUNICIPAUX

Conseil municipal du 26 Septembre 2023

DELIBERATION CDD

- Prolongation Employé Communal Polyvalent Espaces Verts

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendrait de prolonger d'un mois, soit jusqu'au 03.11.2023, le contrat de l'agent contractuel pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité pour l'entretien des espaces verts et de la voirie.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

- Poste Agent Entretien

En effet, suite à des problèmes de santé l'agent actuellement en poste ne peut plus effectuer la totalité de ses heures de service. Il convient donc de créer deux postes d'Agents d'Entretien dans le grade d'Adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet :

- un poste de 69 heures mensuelles annualisé (*Ménage école*)
- et un autre de 39 heures mensuelles annualisé (*Ménage bâtiments publics*).

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.



DELIBERATION SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION

Suite à une demande de subvention exceptionnelle de l'association sportive Tarasconnaise UST Rugby XV, un accord de principe avait été donné pour un montant de 300 €. En effet, un crédit accessoire est toujours réservé pour d'éventuelles subventions exceptionnelles.

Dans ce cadre particulier et afin de mandater cette subvention, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour l'octroi d'une subvention de 300 €.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATIONS DOSSIER FONCIER (ACQUISITIONS / CESSIONS)

- ***Acquisition Chemin de la Plaine***

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à la suite de sa séance du 14 Juin 2023, il avait été décidé de proposer à Monsieur Jean-Claude NOEL de lui acheter sa parcelle B0766 pour 1 500 €, afin de poursuivre le tracé du Chemin du Pont de Fils.

Celui-ci, par lettre en date du 18 Août 2023, a donné son accord.

Afin de régulariser administrativement cette acquisition, il y a lieu d'accomplir les actes notariés pour une partie de la parcelle suivante :

- ☞ Parcelle B 0766.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents

- **Cession Parcelle Plâtrière**

Monsieur DUTECH, par lettre en date du 16 Mars 2023, souhaite acquérir la parcelle qui scinde sa propriété en deux et qui correspond à l'ancien passage du câble des plâtrières.

Monsieur le Maire propose un prix de vente de 50 € et la prise en charge par M. DUTECH de tous les frais liés à cette transaction.

Afin de finaliser administrativement cette acquisition, il y a lieu d'accomplir les actes notariés.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

VOIRIE 2024 – CONVENTION DE MANDAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE TARASCON

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes est autorisée à réaliser, par voie de mandat, les travaux de voirie de ses communes membres. Cette démarche leur permet de disposer d'un subventionnement majoré dans le cadre de la DETR intercommunale.

Compte-tenu des travaux pour la réalisation de Dos-d'âne de la Route de Tarascon prévus en 2024, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention Intercommunale.

MOTION EN FAVEUR DU MAINTIEN DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT POUR LE RECYCLAGE DES BOUTEILLES EN PLASTIQUE

La Communauté de Communes du Pays de Tarascon, dans sa séance du 12 Juillet 2023, a adopté une motion concernant la mise en place d'une consigne pour les bouteilles en plastique. En effet, le Gouvernement souhaite mettre en place un dispositif de consigne pour le recyclage de ces dernières mais cela mettrait en péril le service public de gestion des déchets.

Ce dispositif qualifié de fausse consigne, un temps écarté de la loi AGEC en 2019, vise à instaurer par le biais d'une consignation, une collecte des bouteilles plastiques au profit des industriels de la boisson. La bouteille ne serait alors pas réutilisée mais recyclée. Or, c'est déjà ce qui est mis en place avec les bacs jaunes des collectivités. Cela viendrait complexifier le geste de tri et instituer une double collecte de recyclage.

De plus, ce dispositif aurait des conséquences financières :

- Pour les Collectivités, qui ont investi pour moderniser leur centre de tri, cela engendrerait une perte de recettes et une augmentation de la charge de travail.
- Pour les Consommateurs, dans un contexte d'inflation, cela générerait en plus un surcoût d'environ 20 centimes lors de l'achat.

Monsieur le Maire propose de délibérer afin d'affirmer l'opposition de la collectivité à ce projet.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.



Marché de Noël 2023

VIREMENT DE CREDIT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'employer les crédits inscrits au chapitre 014 et notamment à l'article 739118 pour face à une dépense liée à la mise en œuvre du prélèvement pour hausse du taux de la taxe d'habitation (article 16 de la loi de finances pour 2020) et dont les crédits inscrits à l'article 739118 du chapitre 014 sont insuffisants ;

Il est donc nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Mouvement de crédit à la Section de Fonctionnement entre les comptes :

624 (011) de - 5 300 €
739118 (014) de + 5 300 €

Le détail des articles concernés est consultable sur les documents budgétaires en mairie.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATIONS TRAVAUX SDE09

Le Syndicat Départemental des Energies de l'Ariège (SDE09) va entreprendre des travaux sur le réseau électrique de la Commune :

- **Renforcement BT Route de Foix s/P. Brousset – Câblage 2^{ème} Tranche**

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 97 500 €.

Dans le cadre de ces travaux, le SDE09 allège en totalité la part financière de la Commune.

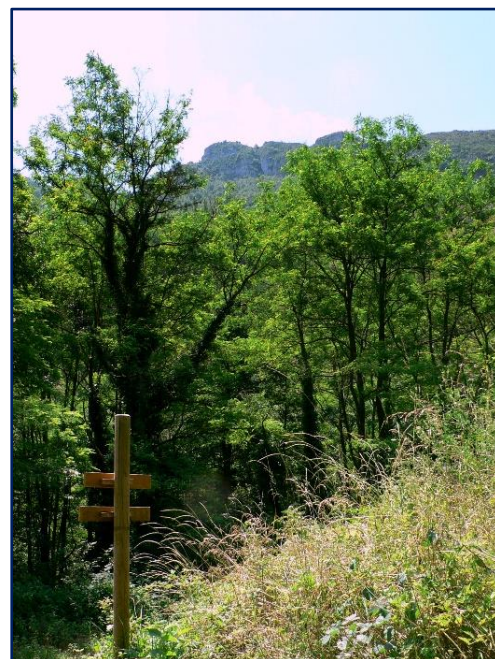
Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

- **Renforcement BT Chemin du Sédour s/P1 « MAIRIE »**

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 22 800 €.

Dans le cadre de ces travaux, le SDE09 allège en totalité la part financière de la Commune.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.



DELIBERATION ONF

Monsieur le Maire indique que le Conseil est invité à se prononcer sur le projet de prorogation de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions des articles L.212-1 à L.212.3 du code forestier.

Il expose les grandes lignes du projet :

- Les analyses de l'aménagement 2003-2022 sur la forêt et son environnement restent en vigueur.
- Les objectifs assignés à cette forêt dans l'aménagement 2003-2022 restent en vigueur pour la période de prorogation 2023-2027.
- Le projet comprend un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur la durée de la prorogation.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

Conseil municipal du 6 Décembre 2023

DELIBERATION CDD AGENTS D'ENTRETIEN

Afin de poursuivre la procédure administrative sur les postes d'agents de service, il convient de créer et de délibérer sur les postes d'agents d'entretien permanent :

- Un poste de 69 heures mensuelles annualisée (*Ménage école*)
- Et un autre de 39 heures mensuelles annualisée (*Ménage bâtiments publics*).

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

PROJET ACHAT IMMOBILIER RUE CAMPA-PISTOULET

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation de logements pour un Habitat Inclusif sis Rue Campa-Pistoulet. En effet, la Commune souhaite acquérir un lot de maisons mitoyennes, actuellement en vente, pour y créer un habitat social destiné à l'accueil de locataires âgés autonomes.

Monsieur le Maire propose de prendre contact avec l'Etablissement Public Foncier Occitanie afin de commencer l'étude de ce projet.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité de ses membres présents d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches pour la réalisation de ce projet.

DELIBERATION TERRAINS CABE

Monsieur le Maire informe de l'opportunité de l'achat des parcelles Cabé et propose un prix d'achat de 200 € et la prise en charge par la Commune de tous les frais liés à cette transaction.

Afin de régulariser administrativement ces acquisitions, il y a lieu d'accomplir les actes notariés pour les parcelles suivantes :

- ☞ Parcelles Section A : 1411, 1419, 1420, 1421, 1426, 432
- ☞ Parcelle Section C : 210

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION TRAVAUX SDE09

Des travaux complémentaires ont eu lieu lors des travaux d'éclairage public liés à l'effacement du poste Botton effectués par le SDE09.

Le montant estimé des travaux s'élève à 3 741,86 € HT, maîtrise d'œuvre du SDE comprise.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

VENTE BOIS ENTREPRISE DUFOUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Entreprise DUFOUR (*Vendeur Bois de Chauffage*) souhaite acheter du bois sur pied situé sur une parcelle communale, au prix de 9€/m³.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette offre sous conditions de ne pas effectuer une coupe rase et de laisser quelques arbres pour permettre le renouvellement de la Flore et de la Faune.



TRAVAUX DE VOIRIE 2024 – CONVENTION DE MANDAT AVEC LA COM.- COM. DU PAYS DE TARASCON

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté préfectoral du 5 octobre 2017 autorisant la Communauté de Communes à réaliser, par voie de mandat, les travaux de voirie des communes membres.

Il informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser des ralentisseurs sur la Route de Tarascon au cours de 2024 et rappelle l'opportunité de conventionner avec la Communauté de Communes du Pays de Tarascon pour la réalisation de ces travaux par voie de mandat. Cette démarche permet aux communes de disposer d'un subventionnement majoré dans le cadre de la DETR. Monsieur le Maire présente le projet de convention de mandat.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

VIREMENT DE CREDIT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'employer les crédits inscrits au chapitre 68 et notamment à l'article 681 pour face à une dépense liée aux créances irrécouvrables.

Il est donc nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Mouvement de crédit à la Section de Fonctionnement entre les comptes :
624 (011) de - 150 € vers le 681 (68) de + 150 €

Le détail des articles concernés est consultable sur les documents budgétaires en mairie.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION FRAIS FONCTIONNEMENT RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE (RASED)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune de Tarascon sollicite une participation de la Commune d'Arignac pour le fonctionnement du RASED afin de participer à l'achat d'outils indispensables au bon fonctionnement de ce service en faveur des élèves en difficultés dont certains fréquentent l'école d'Arignac.

Sur la base d'un calcul au prorata des élèves par commune, la participation de la commune s'élève à 75,73 €.

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

QUESTIONS DIVERSES

- DETR communale 2024 – Tondeuse et Véhicule

Monsieur le Maire propose d'inscrire l'achat d'une nouvelle tondeuse et d'un nouvel utilitaire sur un programme d'investissements et de déposer une demande de Subvention afin d'alléger la participation communale → Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR/ETAT).

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

- DETR communale 2024 - Adressage

Suite à des problèmes d'adresses rencontrés sur la Commune dans plusieurs quartiers, Monsieur le Maire a rencontré une Responsable de La Poste, elle propose un service afin d'aider à la nomination et la numérotation des voies.

Monsieur le Maire propose de l'inscrire sur un programme d'investissements 2024 et de déposer une demande de subvention afin d'alléger la participation communale → Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR/ETAT).

Délibération votée à l'unanimité des membres présents.

- Prise de Parole de M. GONCALVES

M. Goncalves, conseiller municipal, nous fait part de son impossibilité d'être en lien ou de s'occuper de dossiers, de quelque nature que ce soit, en relation avec M. Escalière, agriculteur sur le village.



ETAT CIVIL



PACS

GUILLET Maxence & MUSA Alice 28 Juin 2023



MARIAGE

MARTINS AGOSTINHO Miguel & ANTUNES Carine 5 Août 2023
 GALY Nicolas & LOZE Amandine 30 Septembre 2023
 BELLANGER Lionel & ROSSI Mylène 18 Novembre 2023

DECES



BATAILLÉ Marie 16 Juin 2023
 GALLART Gilbert 8 Juillet 2023
 ORTH épouse BETEND Françoise 28 Septembre 2023
 PRADELLES épouse CALVET Brigitte 6 Octobre 2023
 CARAMICO Patrick 9 Octobre 2023
 BRU veuve DEBRAY Janine 17 Octobre 2023
 PEREIRA DA CUNHA veuve GALLART Thérèse 17 Octobre 2023
 SCARFONE Michel 27 Octobre 2023

PERMIS DE CONSTRUIRE

CORREIA Mikael *Chemin du Moulin* Modification côtes terrain
 BUSCAGLIA Thibault *Chemin de la Plaine* Rajout d'une fenêtre au garage
 MARTY Coline *Chemin de la Plaine* Agrandissement bâtiment de 5m²
 ROUMENGAS Alain *50 Rue Campa-Pistoulet* Affectation de l'habitation

ACTIVITES FOYER RURAL – SAISON 2023/2024

Activités	Jour	Horaire	Contact
Yoga	Lundi	20h30 à 22h00	Didier Loubet 06 83 36 66 53
Encadrement	Lundi	14h00 à 17h00	Fredy Germa 06 71 34 89 52
Cartonnage	Mardi	14h00 à 17h00	
Patchwork	Jeudi	14h00 à 17h00	
Aquarelle	Jeudi Vendredi	18h00 à 20h00 14h00 à 17h00	Didier Vieubled 06 24 04 86 32
Accompagnement diabétique	Mercredi	08h00 à 12h00	Carmen Porta 07 84 54 57 80
Ebru (peinture)	Sur demande		Juliette Godze 06 51 49 67 31

CARTES DE VŒUX réalisées par les ENFANTS DE L'ALAE

Nous félicitons et nous remercions les Enfants de l'ALAE et leurs animateurs pour ces très belles Cartes de Vœux distribuées dans les colis de fin d'année des Aînés.



RAPPEL : Calendrier de collecte BAC INDIVIDUEL

ARIGNAC		Jours de collecte depuis le
		25 avril 2022
BAC JAUNE Emballages	BAC GRIS Ordures ménagères résiduelles	
		
MERCREDI Semaines <u>impaires</u>	MERCREDI Semaines <u>paires</u>	

Votre bac n'est pas plein ? Sortez-le au prochain passage.

Vos bacs doivent être **sortis uniquement la veille du jour de collecte**, en bordure de voie publique et rentrés dans votre propriété dans les meilleurs délais



Futur siège de la Communauté de communes.

«A mi-mandat, de nombreux projets ont vu le jour ou sont sur le point de débiter : PLUiH, France services, Pôle enfance, dispositif Petite Ville de Demain, ZAE de Prat Long, contrat local de santé, opération Habitat, péri-scolaire, plan local de randonnée... Beaucoup de choses réalisées et beaucoup de projets à venir, dont le chantier du futur siège de votre Communauté de communes, pour des services publics au plus près de la population et des besoins du territoire».

Philippe PUJOL,
Président.

RETOUR SUR 2023

PLUiH : 1^{ère} étape achevée

Le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat est à la fois un projet politique de développement, un outil de planification de l'aménagement du territoire et un document d'urbanisme à l'échelle de l'intercommunalité.

En 2026, il remplacera les PLU communaux. Le travail est engagé depuis janvier avec plusieurs réunions de concertation, un éductour et une validation d'un diagnostic en cette fin d'année, avant de passer à la phase du Plan d'aménagement et de développement durable (PADD).

Habitat : aides et projets inclusifs



Une nouvelle opération d'aide à l'amélioration de l'habitat est mise en place depuis septembre 2023. Un cabinet spécialisé a été recruté pour le montage des dossiers et des permanences sont organisées les jeudis matin dans les locaux de France-services. Contact : 05 61 67 27 30 / 06 26 56 63 71 ou contact@travaux-subventions.fr

Un projet d'habitat inclusif est sur les rails pour la création de 10 à 15 logements sur Quié et Mercus. Ce projet est inscrit au schéma départemental d'aide à la vie partagée et c'est l'opérateur public ALOGEA qui mène cette opération.

Transport : de nouvelles lignes

En 2024 des services de transport supplémentaires seront mis en place pour favoriser l'accès aux maisons de santé et au CHIVA.

Des services particuliers pour se rendre à certains spectacles du centre culturel de Tarascon ainsi qu'à ceux de la scène nationale de Foix seront organisés.

Enfin de nouveaux services seront également mis en place à destination de la base nautique de Mercus et des Thermes d'Ornolac-Ussat-les-Bains.

ZAE de Prat Long

Après les deux installations en 2022, deux autres entreprises s'installent en 2023 sur la Zone d'activités économiques. Acrosys, spécialisée dans les travaux d'accès difficile et sa quinzaine de salariés a aménagé en septembre. RL Cuisine débute ses travaux pour la création d'un atelier de cuisiniste et d'un magasin de mobilier. Ces professionnels rejoignent ainsi TMC, Latour Terrassement et NP Bâtiment à Prat Long.



France services

Le service assuré par la Communauté de communes depuis 2022 est en forte progression. En 2023, plus de 3500 accompagnements individuels ont été assurés au bénéfice des habitants du pays de Tarascon.



Pôle enfance

Inauguré en juillet 2022, le Pôle enfance intercommunal Robert Naudi connaît en 2023 une hausse significative de sa fréquentation et fait l'unanimité auprès des enfants, des familles et des professionnels.





A l'occasion de la nouvelle année

*le Maire,
le Conseil Municipal,
les Associations,*

*vous invitent
à lever le
« verre de l'amitié »*

*Samedi 27 Janvier 2024,
à partir de 18h30,
à la Salle des fêtes*